

023419



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
des Alpes-Maritimes

Service Eau Risques

Affaire suivie par :

Yannick

Eaux littorales et assainissement

04.93.72.73.27

✉ yannick.clerc-renault@alpes-maritimes.gouv.fr

Nice, le

29 SEP. 2016

**Le directeur des territoires et de la mer
des Alpes-Maritimes**

à

**Monsieur le conservateur régional de
l'archéologie.**

Service régional d'archéologie

Bât. Austerlitz, 21 allée Claude Forbin, CS 80783

13652

Aix-en-Provence cedex 1

Objet : Construction de la nouvelle station d'épuration de Cagnes-sur-Mer.

Le Syndicat mixte fermé de la station d'épuration de Cagnes sur Mer a déposé le 5 octobre 2015 un dossier de demande d'autorisation préfectorale pour la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées.

Je soumetts à votre appréciation ce dossier, en application du 4° de l'article 8 du décret du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Cette nouvelle station présentera des ouvrages implantés sur deux sites (cf. carte de localisation du projet jointe à ce courrier):

- Sur le site de la station de traitement actuelle situé Boulevard de la Plage à Cagnes-sur-Mer.
- Sur l'ancien site de l'entreprise DTFA. Ce site est situé "8, avenue de la Gare à Cagnes-sur-Mer", situé entre les voies SNCF et l'autoroute A8 et surplombé par le pont de l'Avenue de Cannes.

Les ouvrages de réception, de stockage et régulation par temps de pluie et de transfert seront situés sur le site de l'actuelle station de Cagnes-sur-Mer. Les ouvrages de traitement à proprement parler seront situés sur l'ancien site de DTFA.

Les terrains d'assise du projet sont sous propriété:

- De la ville de Cagnes sur Mer pour le site actuel de traitement. (parcelles cadastrales n° BD 45).
- De la Métropole Nice Côte d'Azur pour le nouveau site de traitement (parcelles cadastrales n° BM 63, 67, 70, 74, 78, 81, 83, 85, 87 et BL n°196, 325).

L'emprise du projet couvrira une superficie d'environ :

1.4 ha pour le site actuel de traitement,

2.3 ha pour le nouveau site de traitement.

Je souhaiterais que vous m'informiez si ce projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

**Chef du pôle Réglementation de l'Eau
et des Milieux Aqualiques**

ADRESSE POSTALE : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes – Direction Départementale des Territoires et de la Mer
CADAM – 147 Boulevard du Mercantour – 06286 NICE CEDEX 3

Yannick CLERC-RENAULT